

Santé et sécurité du travail

LE FINANCEMENT DES DÉPENSES NON IMPUTÉES

LA RÉACTION DE LA PARTIE PATRONALE

2006

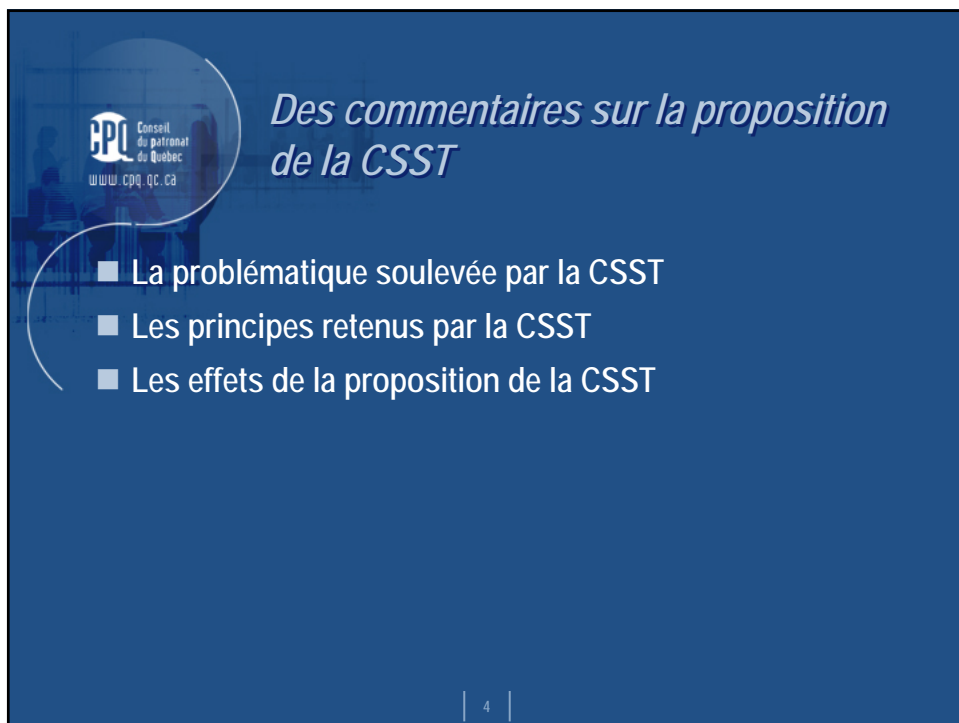
Pour avoir l'assurance d'être entendu et défendu

CPQ Conseil
du patronat
du Québec
www.cpq.qc.ca

CPQ Conseil
du patronat
du Québec
www.cpq.qc.ca

Plan de la présentation

- Des commentaires sur la proposition de la CSST
- Des principes à respecter et des pistes de solution



La problématique soulevée par la CSST

	DNI à 13 % 1990	DNI à 25 % 2005	DNI à 36 %
Total	100	100	100
Dépenses imputées (DI)	87	75	64
DNI	13	25	36
Facteur	1,15	1,33	1,56

- La croissance du pourcentage de DNI est problématique dans le cadre de la méthode de financement actuelle

... La problématique soulevée par la CSST

- Selon la CSST, la méthode actuelle est inéquitable
 - Les petits employeurs financent une portion des DNI des employeurs personnalisés
 - L'employeur fortement personnalisé, qui désimpute entièrement, ne paie pratiquement rien

... La problématique soulevée par la CSST

■ L'équité entre les groupes d'employeurs

	Dépenses imputées	DNI	Total
Rétrospectif	Leurs coûts	Leurs coûts	Leurs coûts
Taux personnalisé	Plus que leurs coûts	Moins que leurs coûts	Plus que leurs coûts
Unité	Moins que leurs coûts	Plus que leurs coûts	Moins que leurs coûts

Les principes retenus par la CSST

- Chaque unité de classification paie ses coûts, sans égard à la faute
- Le taux de DNI varie selon le degré de personnalisation
- Un financement selon le taux fixe

... Les principes retenus par la CSST

Taux DNI à l'unité (25 %)

71040 – (0,58 \$) Pratique de la comptabilité → 0,05 \$
54050 – (2,50 \$) Commerce de détail → 0,53 \$
36050 – (4,05 \$) Usinage → 0,91 \$
18030 – (11,27 \$) Fabrication de maisons → 2,72 \$
80140 – (26,69 \$) Travaux de maçonnerie → 6,57 \$

- Un taux fixe à l'ensemble n'est pas équitable

... Les principes retenus par la CSST

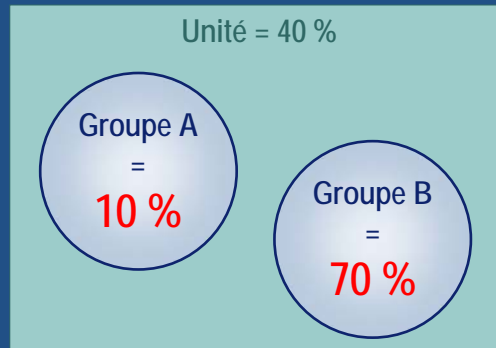
- Chaque unité de classification paie ses coûts, sans égard à la faute
 - Équité pour les extrêmes
 - La désimputation est-elle liée aux activités dans l'unité?
 - Article 329, 55 % à l'ensemble
 - Inconsistance entre imputation à l'ensemble et financement à l'unité

% de DNI	Nombre d'unités
Moins de 5 %	2
5 – 15 %	18
15 – 25 %	87
25 – 35 %	70
35 – 45 %	12
Plus de 45 %	4
	193

} 81 %

... Les principes retenus par la CSST

- Les unités sont-elles homogènes en matière de DNI?



| 11 |

... Les principes retenus par la CSST

- Deux employeurs ayant la même activité et la même masse salariale
- L'employeur A a des moyens de production plus sécuritaires et une meilleure prise en charge

	Moyenne de l'unité	Employeur A	Employeur B
Total	100	60	120
DNI	25	15	30
DI	75	45	90

La réactivité est importante comme élément distinctif de risque entre les employeurs

| 12 |

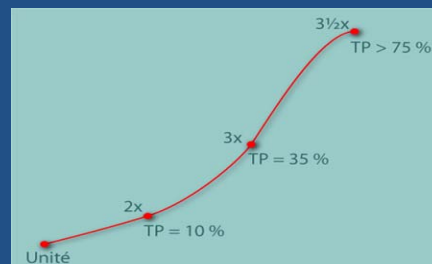
... Les principes retenus par la CSST

- Un biais si l'employeur représente une part importante de l'unité?



... Les principes retenus par la CSST

- La modulation selon le degré de personnalisation



- Un principe d'utilisateur-payeur
- La CSST vise l'équité pour les DNI, mais y a-t-il équité pour l'ensemble des coûts?

... Les principes retenus par la CSST

- Un principe mis de côté par la CSST : la réactivité des régimes de tarification

Un taux à 2,40 \$
(DNI à 25 %)

	Aujourd'hui	Proposé
Fixe	0,40 \$	0,40 \$ 0,50 \$ (DNI)
Variable	2,00 \$	1,50 \$

Réduction de 25 % de la réactivité

- Un taux fixe réduit la réactivité

... Les principes retenus par la CSST

- La réactivité doit être un principe retenu



Un régime réactif → une condition pour la prise en charge par les employeurs → une amélioration de la performance → une baisse des cotisations

Les effets de la proposition de la CSST

■ Impact sur le taux personnalisé

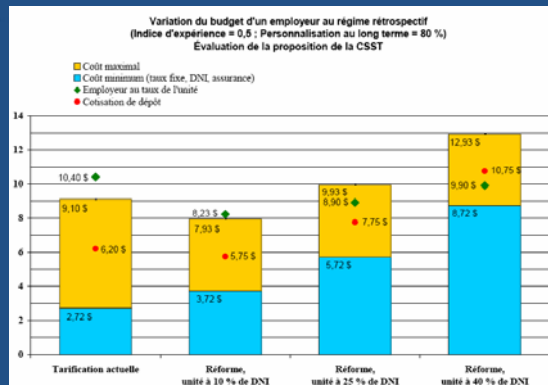
	Situation actuelle	Proposition de la CSST
Taux pers. à 10 % (hors mutuelle)	3,68 \$?
Taux pers. à 95 % (en mutuelle)	2,27 \$?
Effet de la personnalisation accrue en mutuelle	- 38 %	?

Expérience à 50 %, unité à 4,00 \$ et DNI à 25 %

■ Modulation + 45 millions \$ → Effets sur l'incitation à être en mutuelle?

... Les effets de la proposition de la CSST

■ Impact sur le régime rétrospectif



... Les effets de la proposition de la CSST

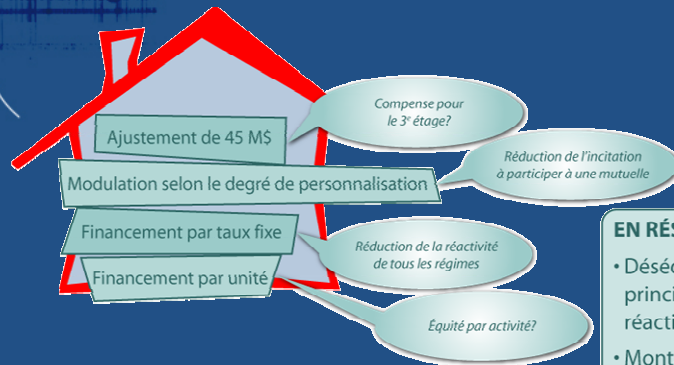
■ Effet sur le régime rétrospectif

Unité avec des DNI de 25 %		
	Employeur performant	Employeur non performant
Cotisation minimale	↑	↑
Taux de dépôt	↑	↓
Cotisation maximale	↑	↓

... Les effets de la proposition de la CSST

- Diminution de la réactivité
- Baisse significative de l'incitation qui pourrait amener un désengagement des employeurs
- Pression à la hausse sur les coûts du régime

... Les effets de la proposition de la CSST



EN RÉSUMÉ

- Déséquilibre entre les principes d'équité et de réactivité
- Montage complexe
- Résultats incertains

Des principes à respecter et des pistes de solution

Pour avoir l'assurance d'être entendu et défendu

Des principes à respecter et des pistes de solution

- Des principes à respecter
- Des pistes de solution
- Autres éléments à considérer
- Consensus

Des principes à respecter

- Reconnaître que certains coûts ne devraient pas être attribués à l'employeur et que la cotisation devrait en tenir compte
- Préserver la réactivité de tous les régimes de tarification
- Optimiser le principe d'équité entre les employeurs
- Contrôler et même diminuer le niveau des DNI
- Éviter la complexité d'application

Des pistes de solution

Risque	Fixes
Coûts imputés	Frais fixes globaux Frais fixes par unité Frais fixes par unité avec modulation selon le degré de personnalisation

... Des pistes de solution

Selon un taux fixe

Équité	Réactivité
↑ Entre les unités au niveau des DNI	↓ Incitation à la prise en charge – Engagement des employeurs
↓ Pour les employeurs désimputant peu et qui sont performants par la prévention et le retour au travail	↓ Reconnaissance de la différence entre les employeurs
↑ Selon l'incitatif aux demandes de désimputation	↓ Incitation à participer aux mutuelles de prévention
↓ Pour les employeurs qui constituent la majorité d'une unité	

Selon le risque

Équité	Réactivité
↓ Entre les unités au niveau des DNI	↑ Incitatif à la prévention et au retour au travail
↓ Entre les différents régimes de tarification au niveau des DNI	↑ Reconnaissance de la différence entre les employeurs
↑ Pour les employeurs désimputant peu et qui sont performants par la prévention et le retour au travail	↑ Engagement des employeurs
	↑ Incitation à participer aux mutuelles de prévention

Simplicité d'application

Simple	Complexe
Coûts imputés	Frais fixes par unité avec modulation selon le degré de personnalisation
Frais fixes globaux	
Frais fixes par unité	

Approche mixte

- Étant donné qu'aucune méthode ne peut respecter parfaitement les objectifs fondamentaux, une approche mixte pourrait aussi être envisagée

Incentif lié à des activités de prévention

- L'objectif est de récupérer des incitatifs financiers provenant de la portion fixe de la cotisation
- Forte tendance au Canada depuis plusieurs années
- Application en sus des régimes d'expérience
- Financement à déterminer

Aspect législatif

- La CSST désire appliquer une nouvelle méthode pour l'ensemble des DNI
- Alternative :
 - Application en fonction de la source des DNI

Besoins financés en fonction du risque

Besoins	Total	25 %
Réparation	1 423	356
Administration	235	59
Capitalisation	232	58
Autres	8	2
Total	1 898	475

Source : CSST – Rapport actuariel sur la tarification

Sources des DNI

LATMP	Description	Proportion (%)	Coût 2006 (en M\$)
326	Tiers, obéré	10	36
327 (2)	Non compensables	11	39
328	MP	4	14
329	Handicap	56	199
Autres motifs	Surpayés, ...	19	68
Total		100	356

Source : CSST – Moyenne des années de lésion 2000 et 2001

- **Articles 326 et 328 : imputation aux employeurs d'une, de plusieurs ou de toutes les unités**
- **Autres motifs**
- **Capitalisation : selon un taux fixe par unité**
- **Diminution du facteur de chargement**

Autres éléments à considérer

Optimisation de la gestion de la CSST

- La CSST, avec l'aide des employeurs, devrait revoir ses pratiques en matière d'admissibilité et de gestion des réclamations qui résultent en DNI
- La CSST devrait revoir :
 - Uniformité des pratiques administratives régionales
 - Uniformité des décisions par région
- Plus de rigueur dans la gestion du régime de réparation (admissibilité, indemnisation, ...)
- DNI pour autres motifs très élevées

... Autres éléments à considérer

... Optimisation de la gestion de la CSST

- Volume des DNI trop important
- Pourrait continuer d'augmenter dans le futur
- Un volume moindre de DNI n'aurait pas obligé la CSST à revoir son mode de financement
- Proposition de la CSST ne circonscrit pas la croissance des DNI
- Mesures administratives pour assurer une gestion adéquate du dossier de l'imputation
- Problématique lors de conciliation

Implantation d'une méthode

- **Nous sommes d'avis qu'il est pratiquement impossible d'effectuer l'ensemble des travaux requis dans un court délai**
- **Cependant, nous sommes conscients que le système actuel comporte des problèmes**